



DÉCLINAISON DES DÉCISIONS SANITAIRES GOUVERNEMENTALES APPLIQUÉES AUX ACTIVITÉS DE LA FFJDA

PÉRIODE DU 30/10 AU 15/12 (MIS À JOUR LE 27/11)

CATEGORIE	STATUT	PRECISIONS
ACTIVITES DU CLUB		
Cours et entrainements collectifs ou individuels, enfants ou adultes en intérieur ou extérieur	Non Autorisé	Cours à distance (visioconférence) possibles
Cours et entrainements individuels en extérieur dans le cadre d'une sortie maximale de 3h et dans un rayon de 20 kilomètres du domicile.	Autorisé	Respect des conditions de distanciation entre les individus. Possibilité de pratique Taïso ou Tendoku renshu.
Cours et entrainements pour les personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée : Judo Santé, Taïso pour les personnes en situation de handicap.	Autorisé	
Activités dispensées par le club dans le cadre scolaire et périscolaire.	Autorisé	Application des protocoles de pratique validés par les établissements et les collectivités. https://www.ffjudo.com/judo-a-lecole
Déplacement, entrainement et perfectionnement des éducateurs diplômés ou en formation.	Autorisé	
Vie associative du club : réunions, assemblées générales.	Autorisé	Format dématérialisé uniquement.
ACTIVITES SPORTIVES EN CLUB OU INTERCLUBS		
Compétitions et animations.	Non autorisé	Les établissements recevant du public sont fermés.
Entrainement, compétition et déplacement des judokas de haut-niveau inscrits sur les listes du PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif) du Ministère des Sports.	Autorisé	
Entrainement et déplacement des judoka inscrits Sections Sportives Scolaires et Sections Sportives d'Excellence.	Autorisé sous condition	Respect des protocoles EPS : pratique sans contact et respect du groupe classe.
FORMATION		
Sessions de formation initiales aux titres et certifications permettant l'encadrement des activités. (Assistant Club – Animateur Suppléant – CFEB – CQP et Diplômes d'Etat).	Autorisé	
Sessions de formation continue à destination des encadrants titulaires d'un titre ou d'une certification permettant l'encadrement des activités.	Autorisé	Les sessions de formation et les épreuves nécessitant une intervention pédagogique sur un public, peuvent être adaptées envers les publics bénéficiant d'une dérogation de pratique.
Examens permettant l'obtention des titres et diplômes permettant l'encadrement des activités.	Autorisé	
Plates-forme techniques à destination des licenciés.	Non autorisé	
GRADES		
Préparation des candidats à l'examen de grade en club.	Non autorisé	Les restrictions de pratique ne permettent pas une préparation technique et physique adaptée au passage des examens
Examens de grade pour les licenciés : UV1 (kata) - UV2 (technique) – UV 3 (Shiai).	Non autorisé	
Examens de grade à destination des professionnels titulaires ou en formation.	Autorisé sous condition	Des sessions spécifiques et des aménagements pour l'UV3 peuvent être organisés après accord de la CSDGE.
Examens aux hauts-grades : 5ème, 6ème, 7ème Dan.	Autorisé sous condition	Convocation par la CSGDE
DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES		
Déplacement des publics nécessaires à la bonne organisation des activités autorisées : organisateurs, juges, arbitres, commissaires sportifs, jurys, accompagnants des personnes en situation de handicap, partenaires dans le cadre d'un examen autorisé.	Autorisé	

Toutes les activités autorisées doivent se conformer aux protocoles sanitaires spécifiques édictés par la FFJDA